



Mairie de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes Maritimes
Bureau des Adjoint
Monsieur Jacques POUPLLOT
Jacques.pouplot@laroquettesursiagne.com

Le 6 juin 2016

Mr Thillaud
Président Aéroports Côte d'Azur
BP 3331
06206 Nice Cedex 3

Ref : CK / JP N° 670

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le courrier adressé ce jour à monsieur le Sous-Préfet, contenant des propositions concrètes destinées à améliorer le sort des populations. A ce courrier est joint un plan permettant de localiser approximativement les nuisances subies par les riverains. Ce plan prouve qu'il est possible de prendre rapidement des mesures concrètes pour limiter ces nuisances.

Nous vous demandons d'étudier ces propositions avec Monsieur Pollet de façon à redonner de l'espoir aux Roquettans sur le fait qu'il est possible d'améliorer la situation et à calmer les esprits. Nous vous demandons aussi d'appuyer auprès de monsieur le Sous-Préfet notre demande d'intervention auprès de la DGAC pour débloquent la situation au niveau du briefing. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au nom des élus et de nos administrés, nous vous remercions pour votre attention aux problèmes générés par l'aéroport et surtout pour votre volonté d'améliorer la situation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Jacques Pouplot
1^{er} Adjoint au Maire

Copie à Monsieur Pollet
PJ : courrier adressé à M. le Sous-Préfet et le plan



Mairie de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Le 6 juin 2016

Mr. Philippe CASTANET
Sous-Préfet
Sous-Préfecture de Grasse
3 Av Charles de Gaulle
06135 Grasse Cedex

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes Maritimes
Bureau des Adjoint
Monsieur Jacques POUPLOT
Jacques.pouplot@laroquettesursiagne.com

Ref : JP N° 669

Monsieur le Sous-Préfet,

Suite aux réunions du 24 mai à l'aéroport et du 26 mai à La Roquette organisée par l'ADNA, nous avons bien noté votre réserve sur le fait que toute modification de la trajectoire comporte le risque de déplacer les nuisances. Tout le monde s'accorde sur le fait que les nuisances varient en fonction de 3 paramètres : le bruit intrinsèque de l'avion, son altitude et l'éloignement des bâtiments de l'axe du survol.

La trajectoire actuelle (voir plan indicatif joint) couvre, à une altitude variant environ entre 280 et 220 mètres, les quartiers des Roques, de Méayne et de Saint Jean, soit plus de 1000 habitants potentiellement pénalisés (300 rien qu'à l'immeuble « le Clos de Siagne »). A noter qu'il s'agit d'un quartier collinaire et que par exemple, les maisons des Roques sont survolées à 280 – 90 mètres (leur altitude), soit moins de 200 mètres !

L'overshot au-dessus du chapiteau bleu déplacerait la trajectoire sur la partie est du quartier des Mitres à Pégomas et partiellement sur le domaine de Lérins. Les quartiers ci-dessus mentionnés ne sont plus survolés. Cela représente une population réduite des deux tiers et située pratiquement au niveau de la mer (20 à 30 mètres). A noter que l'altitude des avions est alors d'environ 400 mètres et que la visibilité du chapiteau bleu associée à la proximité de la piste (3,5 Km) devrait resserrer la trajectoire sur le chapiteau, évitant le survol du domaine de Lérins.

Enfin, cette trajectoire est naturellement encouragée par le survol du point A et l'écart par rapport aux antennes (qui ont malheureusement disparues du briefing). Même s'il est vrai que les nuisances sont déplacées, elles le sont dans l'intérêt du plus grand nombre et dans des conditions moins défavorables. Cela confirme donc dans la position des élus de la Roquette :

- ✓ Nous souhaitons que la solution à moyen terme de l'étude d'une nouvelle trajectoire nord-ouest soit poursuivie. Elle permettrait d'éviter les nuisances générées pour les communes situées sur celle du « trombone ».
- ✓ Nous vous demandons d'intervenir auprès de l'aéroport pour maximaliser les arrivées par la mer qui annulent un maximum de nuisances à un maximum d'administrés.
- ✓ Nous vous demandons d'intervenir vigoureusement auprès de l'aéroport et surtout de la DGAC pour trouver une formulation acceptable dans le briefing, incitant les pilotes à viser le chapiteau bleu.

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre implication dans ce dossier, nous vous prions de croire, monsieur le Sous-Préfet à l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Jacques Pouplot
1^{er} Adjoint au Maire

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES TRAJECTOIRES



Point A = Alt. 1800 pieds soit 600 m



Overshoot

Briefing

Pégomas

Pégomas
Qt des Mitres

Trajectoire altitude
1200 pieds
(400 mètres)

La Roquette

Domaine de
Lérins
Alt. 30 m

Quartier
des Roques
Alt. 90 m

Chapiteau
Bleu
Alt. 20 m

Trajectoire altitude
800 pieds
(260 mètres)

Quartier
Meayne
Alt. 50 m

Quartier
St Jean
Alt. 30 m

Clos de
Siagne
300 hab.

